

La  
Genétouze



↳ Gerbeau

## La Gazette – OCTOBRE 2018

En regardant du Grand Bois vers la Boulatte ↗





## Sommaire

- Page 1 Le mot du Maire
- Page 2 Que s'est-il passé ...
- Page 8 Mais encore ...
- Page 9 Travaux réalisés
- Page 10 Travaux routiers
- Page 12 Compte-rendu Conseil Municipal du 09/04/2018
- Page 16 Compte-rendu Conseil Municipal du 25/06/2018
- Page 18 Compte-rendu Conseil Municipal du 08/10/2018
- Page 21 Etat Civil Démographie 2017/2018
- Page 22 Informations diverses
- Page 25 Evènements à venir
- Rappel des horaires d'ouverture mairie en dernière de couverture





## Le mot du Maire

Genétouziennes, Genétouziens,

Nous avons confié à la société ELABOR l'inventaire des trois cimetières de la commune : celui de Cressac ainsi que ceux (ancien et nouveau) du Bourg.

Cette étude nous a permis d'en dresser l'état des lieux d'ensemble, des concessions existantes et des défunts inhumés.

Cependant, malgré toutes les recherches engagées, des manquements persistent.

Chaque information recueillie nous permettra d'enrichir notre base de mémoire.

C'est pourquoi nous comptons sur votre participation, soit par le biais du bulletin ci-dessous, ou en vous rendant en mairie. D'avance à toutes et tous un grand merci !

Michel MARTY, Maire



---

### BULLETIN A NOUS RETOURNER

Cimetière de Cressac

Cimetière du Bourg ➔

Ancien cimetière

Nouveau cimetière

Eventuellement, emplacement et n° de concession (si connus) : \_\_\_\_\_

Vous possédez des informations sur :

le concessionnaire

les inhumés

la famille descendante

à préciser :

---

---

---

---

Vos coordonnées :

---

---



## Que s'est-il passé ...

Dimanche 10 juin : inauguration du barbecue et des jeux



Les chefs aux fourneaux



On papote en attendant que ça cuise...



Malgré le temps incertain, l'ambiance était à la fête, toutes générations confondues



Chouette les jeux !





# Que s'est-il passé ...

Samedi 30 juin 2018 : jeux intervillages



Soleil et chaleur étaient au rendez-vous de cette 2<sup>ème</sup> édition des jeux intervillages qui se déroulaient



à La Barde et se sont clôturés par un marché nocturne.



Résultat : vainqueur St-Martin de Coux, 2<sup>ème</sup> place La Genétouze, et la 3<sup>ème</sup> place à La Barde.  
La prochaine édition se tiendra à La Genétouze le samedi 29 juin 2019 : nous vous attendons nombreux !



## Que s'est-il passé ...

Dimanche 1<sup>er</sup> juillet 2018 : visite du pôle mécanique



Voiturette électrique



Présentation des paddocks



En route pour visiter la tour de contrôle...



... puis la vue de là-haut !



Un petit tour de kart ?





## Que s'est-il passé ...

### Les samedi 25 et dimanche 26 août : fête communale 2018

De nombreuses animations ont égayé ces deux journées festives : la rando quad, le concours de belote, la course cycliste, le marché nocturne animé cette année par « The White Socks », le grand feu d'artifice à l'issue de la retraite aux flambeaux le samedi. Et pour la journée du dimanche : la brocante, les randos équestre, pédestre et VTT, le repas « cochons de lait à la broche » toujours aussi savoureux, le concours de pétanque. Et bien sûr, les promenades en calèche tout au long des deux jours.

Autant de moments conviviaux laissant à tous de bons souvenirs !



Rando quad





## Que s'est-il passé ...

Les samedi 25 et dimanche 26 août : fête communale 2018



Le concours de belote



La course cycliste



Le marché nocturne



## Que s'est-il passé ...

Les samedi 25 et dimanche 26 août : fête communale 2018



La préparation des cochons de lait



Le concours de pétanque



## Mais encore ...

Achat d'un présentoir pour l'accueil de la mairie



Achat d'une remorque pour les services techniques





## Travaux réalisés

### Gravillonnage des allées du cimetière du bourg



### Réfection de la toiture de la mairie et du local « tables-bancs »





## Travaux Routiers



Entre Touret et Tournier



Soubreville



Entre Magrignac et Les Ecures





## Travaux Routiers

Chez Feuillet



Le Terrier du Bouc





**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL - 2018/01**  
du lundi 09 avril 2018 à 19h30

**Date de convocation :** le 26 mars 2018

**Présents :** Michel MARTY (Maire), Bernard BERGER (1<sup>er</sup> Adjoint), Pascal ARSICAUD (2<sup>ème</sup> Adjoint), Catherine WLODARCZYK (3<sup>ème</sup> Adjoint), Véronique JAUDEAU, Alexandra SAINTONGEY, Jean-Michel ROUSSEaux et Sylvette MAURICE.

**Excusé :** Alexandre AVRIL.

**Absente :** Véronique ICHBIAH.

Mme Alexandra Saintongey est nommée secrétaire de séance.

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h45 et rappelle l'ordre du jour.*

**Approbation du Compte de Gestion 2017**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif ; Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Chef de Poste de la Trésorerie de Montlieu-La-Garde.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de remarque particulière.

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2017.

POUR : 8                      CONTRE : 0

**Vote du Compte Administratif 2017 - Voir tableau ci-après**

Monsieur Berger, 1<sup>er</sup> Adjoint prend la présidence pour examiner et débattre du compte administratif.

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2017.

POUR : 7                      CONTRE : 0

**Affectation du résultat de fonctionnement**

Il est proposé de répartir le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- + 128 030,38 € en recette d'investissement au compte 1068 afin de compenser le déficit d'investissement ;
- d'affecter le reliquat + 596 833,45 € en recette de fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Le Conseil Municipal approuve.

POUR : 8                      CONTRE : 0



### Vote du budget 2018 - Voir tableau ci-après

Monsieur le Maire explique les grandes lignes du budget et notamment celles d'investissement (voirie, aménagement foncier, PLU,...)  
Le Conseil Municipal approuve.

POUR : 8                      CONTRE : 0

### Vote des taux de contributions directes 2018

Monsieur le Maire rappelle les taux de contributions en vigueur en 2017

- Taxe d'habitation, TH : 12,57 %
- Taxe foncière bâtie, TFB : 5,23 %
- Taxe foncière non bâtie, TFNB : 37,17 %
- Cotisation Foncière des entreprises, CFE : 16,67 %

Il est proposé de ne pas augmenter les taux communaux des impôts.  
Le Conseil Municipal approuve.

POUR : 8                      CONTRE : 0

### Redevance d'occupation du Domaine Public par les opérateurs de communications électroniques

Il est proposé d'appliquer les montants plafond, à savoir :

- 52,38 € par km d'artère aérienne,
- 39,28 € par km d'artère souterraine.

Le Conseil Municipal approuve.

POUR : 8                      CONTRE : 0

### Question diverses

- Lors du dernier conseil municipal du 04/12/2017, le Conseil Municipal a été amené à émettre un avis sur le plan d'épandage des eaux industrielles issues de la station d'épuration de la société « CHARENTAISE DE DECOR » située à Gensac-La-Pallue (16) ; Le dossier est en cours d'instruction à la DREAL Charente (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).
- Le barbecue est terminé, l'inauguration est prévue le 10 juin 2018, une invitation sera remise à l'ensemble des administrés.
- Dans le parc, les jeux sont en cours d'installation.
- Monsieur le Maire fait un résumé du dernier Conseil Communautaire du 15 février 2018 et revient notamment sur la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui revient à la Communauté de Communes de Haute-Saintonge, la fermeture du centre de Tri à Clérac mais aussi les achats/ventes de terrains ou bâtiments de la CDCHS.
- Une visite du complexe du Pôle Mécanique est envisagée ; La date reste à définir.
- Réflexion sur les possibilités d'aménagement du bois situé « Chaume de l'Etang Noir ».

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30.



## COMPTE ADMINISTRATIF 2017

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	56 672,68	013 - Atténuation de charges	158,60
012 - Charges de personnel et assimilés	76 637,38	70 - Produits des services	2 712,48
014 - Atténuation de produits	6 895,00	72 - Travaux en régie	512,30
65 - Autres charges de gestion courante	42 671,12	73 - Impôts et taxes	167 075,20
66 - Charges financières	385,33	74 - Dotations, subventions	74 788,14
67 - Charges exceptionnelles	285,83	75 - 76 - 77 (1)	7 511,59
<b>TOTAL</b>	<b>183 547,34</b>	<b>TOTAL</b>	<b>252 758,31</b>
		<b>Excédent N - 1</b>	<b>655 652,86</b>
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 - Emprunts et dettes	4 762,53	10 - Dotations	4 176,08
Opérations d'équipement	126 993,46	1068 - Excédent	14 648,94
23 - Immobilisation en cours	512,30	19 - 21 (2)	61,83
<b>TOTAL</b>	<b>132 268,29</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 886,85</b>
<b>SOLDE N-1</b>	<b>14 648,94</b>		

(1) Chapitre 75 - autres produits de gestion courante ; chapitre 76 - produits financiers ; chapitre 77 - produits exceptionnels.

(2) Chapitre 19 - Différence sur réalisations d'immobilisations ; chapitre 21 - Immobilisations corporelles.



## BUDGET PRIMITIF 2018

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	88 400,00	70 - Produits des services	2 950,00
012 - Charges de personnel et assimilés	94 300,00	73 - Impôts et taxes	179 583,00
014 - Atténuation de produits	7 500,00	74 - Dotations, subventions	61 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	45 200,00	75 - Autre produits de gestion	7 000,00
66 - Charges financières	200,00		
67 - Charges exceptionnelles	1 500,00		
022 - Dépenses imprévues	2 500,00		
023 - Virement à la section d'invest.	608 266,45		
<b>TOTAL</b>	<b>847 866,45</b>	<b>TOTAL</b>	<b>251 033,00</b>
		<b>Excédent N - 1</b>	<b>596 833,45</b>
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 - Emprunts et dettes	4 500,00	10 - Dotations	14 500,00
Opérations d'équipement	613 266,45	13 - Subventions d'investissement	15 000,00
020 - Dépenses imprévues	20 000,00	<b>TOTAL</b>	<b>29 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>637 766,45</b>	021 - Virem <sup>t</sup> de la section de fonctionnement	608 266,45
001 - Solde d'exécution	128 030,38	1068	128 030,38
<b>TOTAL</b>	<b>765 796,83</b>	<b>TOTAL</b>	<b>765 796,83</b>



**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL - 2018/02**  
**du lundi 25 juin 2018 à 19h30**

**Date de convocation :** le 18 juin 2018

**Présents :** Michel MARTY (Maire), Bernard BERGER (1<sup>er</sup> Adjoint), Véronique JAUDEAU, Alexandra SAINTONGEY, Sylvette MAURICE.

**Excusés :** Catherine WLODARCZYK (3<sup>ème</sup> Adjoint), Jean-Michel ROUSSEAU..

**Absents :** Pascal ARSICAUD (2<sup>ème</sup> Adjoint), Alexandre AVRIL, Véronique ICHBIAH.

**Pouvoirs :** Catherine WLODARCZYK à Michel MARTY ; Jean-Michel ROUSSEAU à Bernard BERGER.  
Mme Véronique JAUDEAU est nommée secrétaire de séance.

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h45 et rappelle l'ordre du jour. Il demande à son Conseil Municipal d'ajouter un nouveau point à cet ordre du jour concernant l'attribution possible d'une subvention dans le cadre de la répartition 2018 du produit des amendes de police perçu en 2017 par le Département de la Charente-Maritime au titre des petites opérations de sécurité. Le Conseil Municipal l'y autorise.*

**Soluris - Contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles (RGPD - Règlement Général à la Protection des Données Personnelles)**

Etant donné la mise en œuvre le 25 mai 2018 du « Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles » ou RGPD et le besoin croissant pour la mairie de recourir aux moyens informatiques pour gérer les différentes compétences (état-civil, urbanisme, liste électorale...), la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) préconise d'engager la mise en conformité au RGPD dans le cadre de démarches mutualisées. Afin d'accompagner les collectivités à respecter leurs obligations en matière de protection de données à caractère personnel, le syndicat mixte SOLURIS, propose d'assurer le rôle de délégué à la protection des données, de manière mutualisée pour l'ensemble de ses adhérents dont la commune fait partie. Il est nécessaire de signer un contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles avec SOLURIS. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'accompagnement.

POUR : 7

CONTRE : 0

**Réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme : permis de démolir et déclaration préalable pour clôtures**

A ce jour, les demandes de permis de démolir et les déclarations préalables de clôtures sur la voie publique ne sont pas instituées sur la commune. Ces points doivent être discutés et seront inclus dans le règlement du PLU (Plan Local d'Urbanisme) mais applicables dès la délibération transmise au contrôle de légalité. En instituant ces autorisations d'urbanisme, permis de démolir et déclaration préalable de clôture, la commune souhaite garder un droit de regard dans le bourg sur les autorisations concernées afin de garantir une bonne homogénéité des façades.



↳ Concernant le permis de démolir :

Il est obligatoire dans les zones protégées (périmètre BDF - Bâtiments de France). Pour ce qui est de l'ensemble du territoire de la commune, les discussions et interrogations n'ont pas permis de procéder au vote. Le sujet sera débattu ultérieurement.

↳ Concernant la déclaration préalable de clôture dans le Bourg :

Les clôtures sur domaine public seront minérales ou végétales ; elles devront s'harmoniser avec les constructions environnantes et ne pourront dépasser 1,50 m, ceci dans un souci d'homogénéité et afin d'éviter toute clôture faussement décorative.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve la mise en place de la déclaration préalable pour clôtures dans le Bourg.

POUR : 3

CONTRE : 2

ABSTENTIONS : 2

**Demande de subvention au titre de la répartition 2018 du produit des amendes de police perçu en 2017**

Pour faire suite au courrier du Département de la Charente-Maritime, concernant la répartition du produit des amendes de police, la commune a décidé de présenter un dossier au titre des petites opérations de sécurité. Le Conseil Municipal approuve.

POUR : 7

CONTRE : 0

**Question diverses**

- La Trésorerie de Saint-Aigulin sera définitivement fermée à compter du 01/01/2019 ;
- Dans une volonté d'accompagnement au financement des voyages scolaires (maternelle, primaire, collège), la commune a réexaminé ses conditions de participation : elle sera de 20 € pour tout voyage dont la charge restant aux familles est comprise entre 50 € et 100 € ; au-delà de 100 €, la participation sera de 50 €. Cette mesure ne s'appliquera qu'une seule fois dans l'année scolaire quel que soit le nombre de voyages effectués. Les voyages dont le coût est inférieur à 50 € ne seront pas pris en compte.
- Les travaux de toiture de la mairie sont en cours ;
- La société ELABOR a été mandatée par nos soins afin de procéder au recensement de nos cimetières, des concessions, concessionnaires et inhumés. L'état des lieux est terminé cependant des interrogations subsistent. Un appel aux habitants sera lancé ultérieurement afin d'enrichir ce travail.
- Une réunion de cohésion des PLU de La Genétouze et du Fouilloux aura lieu mercredi 27 juin 2018 ;
- La visite du Pôle Mécanique aura lieu dimanche 1<sup>er</sup> juillet 2018 à compte de 9h00 au Bistrot du Circuit ;
- Dans le cadre de la fête, la commune prendra en charge l'organisation d'une course UFOLEP le samedi 25 août 2018 ;
- M. Laurent, Sénateur de la Charente-Maritime rencontrera le Conseil Municipal le vendredi 03 août 2018.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 10.



**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL - 2018/03**  
du lundi 08 octobre 2018 à 19h30

**Date de convocation :** le 1<sup>er</sup> octobre 2018

**Présents :** Michel MARTY (Maire), Bernard BERGER (1<sup>er</sup> Adjoint), Pascal ARSICAUD (2<sup>ème</sup> Adjoint), Catherine WLODARCZYK (3<sup>ème</sup> Adjoint), Alexandre AVRIL, Véronique JAUDEAU, Alexandra SAINTONGEY, Sylvette MAURICE.

**Excusé :** Jean-Michel ROUSSEAUX..

**Absente :** Véronique ICHBIAH.

Mme Sylvette MAURICE est nommée secrétaire de séance.

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et rappelle l'ordre du jour ; il donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 25 juin 2018. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

**Avis sur autorisation d'exploiter et autorisation de défrichement - Société Audoin et Fils**

La commune se trouve dans le rayon d'affichage de l'avis d'enquête publique concernant la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de sables et graviers (renouvellement et extension) et autorisation de défrichement formulée par la société AUDOIN ET FILS - lieux-dits « La Motte » et « La Combe » sur la commune de LE FOUILLOUX. L'enquête publique se déroule du vendredi 28 septembre 2018 au mardi 30 octobre 2018.

Au-delà de cette obligation d'affichage, le Conseil Municipal est amené à donner son avis sur la demande d'autorisation d'exploiter et l'autorisation de défricher.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet.

POUR : 8                      CONTRE : 0

**Biens sans maître**

Par délibération en date du 19/06/2017, la commune s'est lancée dans la procédure d'acquisition de biens sans maître. Les parcelles considérées comme des biens sans maître sont situées au lieu-dit « Les Fosses » et cadastrées B 1065 (11 a 90 ca), B 1066 (1 a 80 ca) et B 1089 (15 a 00 ca).

Les arrêtés du 20 mars 2018 constatant la vacance des parcelles, arrêté 2018/03 pour les parcelles B 1065 et B 1066 et arrêté 2018/04 pour la parcelle B 1089, ont été affichés en mairie pendant 6 mois (du 20 mars 2018 au 1<sup>er</sup> octobre 2018). Un avis de publication est paru le 30 mars 2018 dans le Haute-Saintonge au titre des annonces légales et les propriétaires tels qu'ils apparaissent sur le cadastre, ARDOUIN GIRET / ELIC et BODET Marie, ont été avisés mais ne se sont pas manifestés. En conséquence, la commune décide donc l'incorporation de ces parcelles dans le domaine communal au titre de l'article 713 du Code Civil. Il y a eu lieu de délibérer et un arrêté finalisera l'incorporation des parcelles concernées.

Le Conseil Municipal approuve.

POUR : 8                      CONTRE : 0



### Renouvellement du contrat de travail de Mme BOUIN Françoise

Mme Bouin Françoise bénéficie à ce jour d'un contrat à durée déterminée d'un an au titre de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée. Ce contrat arrive à échéance le 17 octobre 2018. Monsieur le Maire propose de reconduire son contrat d'un an.

Le Conseil Municipal approuve.

POUR : 8                      CONTRE : 0

### Concessions cimetières et columbarium

*Concernant les concessions cimetières :*

Lors de la réunion du 25 juin, le Conseil Municipal avait été informé que l'état des lieux dressé par la société ELABOR, chargée de procéder au recensement de nos cimetières, des concessions, concessionnaires et inhumés, était terminé mais que des interrogations subsistaient et qu'un appel aux habitants serait lancé ultérieurement afin d'enrichir ce travail. La prochaine gazette invite donc les administrés à participer à ce projet en complétant le coupon prévu à cet effet ou en se rendant à la mairie directement.

A ce jour, sont proposées au cimetière du bourg, des concessions aux dimensions suivantes 1,5 m x 2,8 m, soit 4,2 m<sup>2</sup> pour 1 emplacement. Compte-tenu de la disposition du cimetière de Cressac, il semble judicieux de proposer des concessions légèrement inférieures en taille soit 1,40 m x 2,40 m. Le tarif au m<sup>2</sup> reste à 10 € pour une concession perpétuelle.

Le Conseil Municipal approuve.

POUR : 8                      CONTRE : 0

*Concernant le columbarium :*

Le columbarium actuel n'offre aucune possibilité d'aménagement ou d'embellissement. En remplacement de celui-ci, il serait possible de délivrer des concessions plus petites à des fins de caverne (le caverne est un petit caveau destiné à recueillir une urne funéraire : il s'agit d'une sépulture pour les cendres).

Les dimensions et autres prérequis seront mis en délibération lors d'un prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal approuve.

POUR : 8                      CONTRE : 0



### Question diverses

- La DDTM nous a soumis un document cartographique sur une nouvelle classification des cours d'eau de la commune ; il apparait qu'un grand nombre de fossés, ruisseaux et autres écoulements sont classés cours d'eau, ceci entraînant des conséquences et des contraintes pour l'agriculture mais aussi pour les travaux sur les ouvrages. Il est nécessaire de donner notre avis sur cette carte. Pour ce faire, nous allons nous faire aider du SABV (Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant) pour proposer à la DDTM une nouvelle carte plus réaliste.
- Monsieur le Maire résume le dernier conseil communautaire du 28 septembre 2018 : élaboration du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), convention entre la CDCHS et l'Office de Tourisme dont une des antennes est située à Montendre sur le site de Mysterra, progression du projet TEPOS (Territoire à Energie POSitive), nouveau service de transports organisé par la Région, création de 2 pépinières d'entreprises (Jonzac - aéronautique et Montlieu-la-Garde - métiers du bois), vente de bâtiments, taxe GEMAPI, ...
- Le PLU avance. Les Bâtiments de France nous font part de leurs prescriptions ; le cabinet URBAM viendra présenter le projet aux conseillers municipaux le 05 novembre 2018.
- La toiture de la mairie est terminée.
- Achat d'une remorque et projet d'acquisition d'un lève-palettes.
- Attribution d'une subvention de 500 € de la CDCHS pour la course de vélos du 25 août 2018.
- Organisation du Repas des Aînés et du Noël des Enfants qui auront lieu le 09 décembre.
- Le problème des nuisibles est abordé. Il semblerait qu'une recrudescence de renards soit constatée sur le territoire de la commune. Cette information reste à vérifier. Par la suite, Monsieur le Maire se propose de rencontrer l'ACCA pour évoquer ce problème.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 15.



# Etat Civil Démographie 2018

## Décès

- ROUSSEL Lucien, le 05.06.2018

## Nécrologie des enfants de la commune

- GALLET Raymond, Pierre, le 30.08.2018
- GAUTIER Michel, le 19.09.2018

Respectueuses condoléances aux familles





## Informations diverses

### Direction Départementale des Finances Publiques de Charente-Maritime



### Communiqué de presse

#### Avis d'imposition 2018 - mise en place du prélèvement à la source

Les premiers avis d'imposition, sur lesquels figure notamment le taux de prélèvement à la source, sont en cours de diffusion (dans l'espace particulier sur internet ou par courrier en version papier). Comme cela était le cas pour les déclarants en ligne, les contribuables ayant déclaré leurs revenus sur papier peuvent accéder à leur service « gérer mon prélèvement à la source » depuis le 16 juillet 2018. Dans ce cadre, ils peuvent :

- **conserver leur taux personnalisé**, calculé par l'administration fiscale, qui correspond aux revenus du foyer fiscal : dans ce cas, ils n'auront rien à faire. Ce taux sera communiqué à l'employeur par l'administration fiscale ;
- **individualiser leur taux** : cette option permet à un couple, en cas de fort écart de revenus, d'éviter que les deux conjoints ne soient prélevés au même taux ;
- **décider que l'administration ne transmette pas leur taux personnalisé** : dans ce cas, le taux correspondra au montant de la rémunération versée à un célibataire sans enfant ;
- **opter pour un versement trimestriel** : cette option concerne les contribuables qui verseront un acompte contemporain (indépendants, revenus fonciers, ...).

#### *Comment gérer ses options de prélèvement à la source ?*

- depuis l'espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) (« Votre espace particulier » / Menu « Gérer mon prélèvement à la source ») ;
- via le numéro spécial « prélèvement à la source » au 0811.368.368 (prix d'un appel + 0,06 €/minute).



## Informations diverses

### *Calendrier*

Les options pour le taux individualisé ou le taux non personnalisé pourront intervenir jusqu'au 15 septembre 2018.

Les indépendants et les bénéficiaires de revenus fonciers, quant à eux, pourront opter pour un prélèvement trimestriel jusqu'à début décembre 2018, option valant pour l'ensemble de l'année 2019.



### Seuil de paiement dématérialisé

En 2018, tout impôt ou taxe (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière, ...) d'un montant supérieur à 1 000 € devra obligatoirement être réglé par voie dématérialisée : **paiement en ligne sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), prélèvement mensuel ou à l'échéance.**

Avec la mise en place du prélèvement à la source en 2019, les usagers ne pourront plus adhérer au prélèvement mensuel ou à l'échéance pour l'impôt sur le revenu en 2019. Toutefois, ces moyens de paiement subsisteront pour les taxes d'habitation et foncière.

En 2019, l'obligation de régler sous forme dématérialisée sera abaissée à 300 €.

### Accueil

Les horaires d'accueil des Centres des Finances Publiques de Charente-Maritime seront adaptés aux pics d'affluence, notamment les semaines d'échéance de paiement (15 septembre, 15 octobre, 15 novembre).

Pour un gain de temps, les usagers peuvent prendre rendez-vous sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) à la rubrique « Contact » (en bas de la page d'accueil). Ils pourront ainsi choisir le jour et l'heure qui leur convient.



## Informations diverses

### Capture de blaireaux

Par arrêté 17-1599 du 10/08/2017, la commune de La Genétouze a été classée en zone infectée par la tuberculose bovine.

L'arrêté 17-2112 ordonnant - à dater de sa publication le 18/10/2017 et jusqu'au 31/08/2018 - la capture de blaireaux à des fins de surveillance de la tuberculose bovine, des prélèvements ont été effectués au moyen de collets à arrêtir et/ou de cages pièges sous la responsabilité des lieutenants de l'ovétoerie.

Sur les 19 blaireaux ayant ainsi été tués sur la commune, aucun n'était malade.

### De l'exotisme à La Genétouze

Nos concitoyens, Monsieur et Madame Puchau, habitants de Cressac, ont reçu les honneurs de la presse (cf « Haute Saintonge n° 27 du vendredi 6 juillet 2018).

En effet ces-derniers, après avoir durant une vingtaine d'années prodigué leurs soins attentifs à un magnifique agave bleu ornant leur jardin, ont vu leur patience récompensée par l'unique floraison de celui-ci.

Eh oui, cette plante exceptionnelle ne fleurit qu'une fois dans sa vie, avant de s'éteindre à jamais ! Et cette éclosion se fait attendre, selon les tailles et les espèces, entre 5 et 40 ans !

L'agave bleu, ou agave à téquila (*agave tequilana*), est une plante succulente de la famille des Agavacées, et originaire du Mexique où elle est largement utilisée pour la fabrication de la boisson nationale : la téquila.

Dans son milieu naturel, elle forme à terre une plante de 1,20 m à 1,80 m en tous sens et produit une hampe florale d'au moins 7 m de hauteur. Ces résultats sont plus difficilement atteignables sous nos latitudes.

C'est pourquoi nous tenons à féliciter Dominique et Joël pour cette belle performance !





## Evènements à venir

### Repas Cagouilles

Organisé par le Comité des Fêtes

Samedi 3 Novembre 2018



### Repas des Aînés et Noël des Enfants

Dimanche 9 Décembre 2018





## Mairie

- **Lundi : 9h15 - 12h15 - 14h00 - 17h00**
- **Mardi : 9h15 - 12h15**
- **Jeudi : 9h15 - 12h15**
- **Vendredi : 9h15 - 12h15**



**05.46.04.82.33 FAX : 05.46.04.90.54**



**adresse mail : [mairie@genetouze17.fr](mailto:mairie@genetouze17.fr)**



**Site internet : [www.lagenetouze17.fr](http://www.lagenetouze17.fr)**